

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018
DELIBERATION N° 50

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le
08 juin 2018*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY (sorti pour le vote des délibérations n° 34 à 38), Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme LANGLOIS (jusqu'à 21h04), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes LARRE, ARAGON (à partir de 19h05), PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART, Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par Mme BRAU-BOIRIE ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; M. ESMIEU par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LANGLOIS par M. LALANNE (à partir de 21h04) ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par M. LACASSAGNE (à partir de 19h20), M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE ; Mme BENSOUSSAN par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme ARAGON par Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h05).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Lacassagne,

OBJET : FONCIER – Cession d'un terrain situé avenue de Mounédé à la société Domofrance – parcelle AV 107p.

Le conseil municipal ayant prononcé la désaffectation et le déclassement d'une emprise du domaine public communal, pour une superficie de 1 954 m², d'une partie de la parcelle cadastrée AV 107, située avenue de Mounédé, ce terrain peut être cédé.

Il est proposé de céder ce terrain à l'euro symbolique à la société Domofrance, et ce, d'une part, afin de respecter l'engagement pris lors de la signature le 29 août 2008 de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne imposant la cession de terrains à titre gratuit à un opérateur privé d'Action Logement en vue d'édifier 12 logements dédiés à l'accession sociale à la propriété (organisés en six maisons de ville), et d'autre part, compte tenu de l'objet social de l'organisme Action Logement.

Pour information, les services fiscaux ont estimé la valeur vénale du bien cédé au prix de 165 € HT le m², par avis du 11 avril 2018.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de la cession à l'euro symbolique du terrain concerné,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de la transaction avec la société Domofrance ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, et ce, dans les conditions ci-dessus énoncées,
- d'autoriser l'acquéreur, à savoir la société Domofrance, à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme requises à la réalisation de cette opération ; lesquelles sont indispensables dans la mesure où le transfert de propriété n'est pas réalisé tant que l'acte de vente n'est pas régularisé.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne